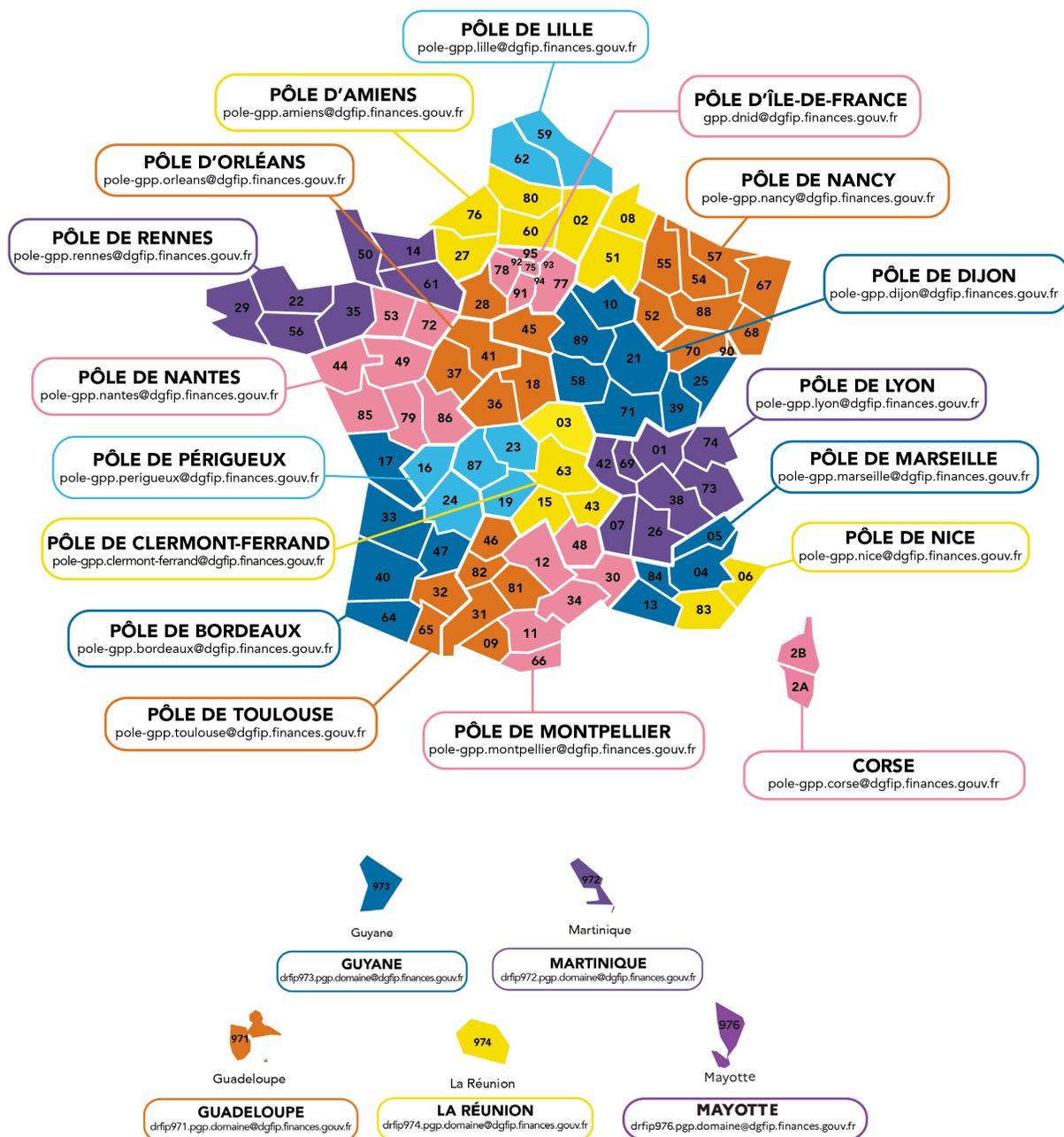


Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser au pôle de gestion des patrimoines privés géographiquement compétent.



Portail successions vacantes

Un portail pour vous informer et réaliser vos démarches en ligne

Accessible sur

impots.gouv.fr



SUCCESSIONS VACANTES

C'est quoi une succession vacante ?

Une succession peut être déclarée vacante par le juge judiciaire lorsque :

- personne ne réclame la succession et qu'il n'y a pas d'héritier connu,
- les héritiers connus ont tous renoncé à la succession,
- les héritiers connus n'ont pas accepté la succession dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la succession (date du décès).

Le juge judiciaire peut alors désigner un curateur, à la requête de toute personne justifiant d'un intérêt à agir.

Quelle est la mission du Domaine (DGFIP) ?

Les pôles «Gestion des Patrimoines Privés» (GPP) du Domaine, sur nomination par le juge judiciaire, se substituent aux héritiers, en prenant en charge les intérêts de la succession.

La mission du Domaine consiste à liquider l'actif successoral pour apurer le passif et désintéresser les créanciers, notamment des personnes publiques tels que : les conseils départementaux, les bailleurs sociaux, l'État, les établissements publics locaux.

Les dossiers sont clôturés quand le passif dépasse l'actif. Dans le cas contraire, le boni de liquidation est consigné et revient au budget de l'État au bout de 30 ans.

La mission de curateur peut également prendre fin en cas de revendication d'un héritier.

Usagers particuliers, vos services, depuis votre espace fiscal, rubrique «autres services» :

 Un moteur de recherche des successions vacantes pour connaître, en temps réel, le service du Domaine qui gère cette succession vacante.

 Un formulaire pour transmettre une décision de nomination du Domaine, rendue par le tribunal judiciaire compétent.

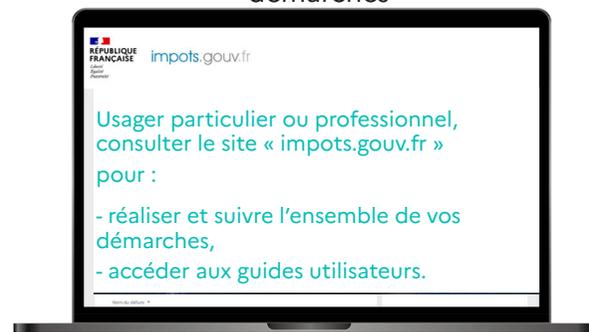
 Un formulaire pour déclarer vos créances.

 Un formulaire pour revendiquer une succession vacante.

 La visibilité et le suivi de l'état d'avancement de vos démarches réalisées sur le Portail SV, depuis la nomination du Domaine jusqu'à la clôture du dossier.



Module de téléversement
des justificatifs associés à ces
démarches



Usagers professionnels, vos services, depuis votre espace fiscal, rubrique «mes démarches» :

 Un moteur de recherche des successions vacantes.

Et si vous agissez :

* Pour le compte de l'organisme public ou privé dans lequel vous exercez votre activité professionnelle, ou pour un client professionnel qui vous mandate

 Un formulaire pour transmettre une décision de nomination du Domaine, rendue par le tribunal judiciaire compétent.

 Un formulaire pour déclarer des créances.

 La visibilité et le suivi de l'état d'avancement de vos démarches réalisées sur le Portail SV, depuis la nomination du Domaine jusqu'à la clôture du dossier pour le compte de votre client.

Si vous agissez pour un client professionnel, il pourra accéder à ce service en renseignant le numéro de la démarche qui lui aura été notifié par mél.

* Pour un client particulier

 Un formulaire pour revendiquer une succession vacante.

 La visibilité et le suivi de l'état d'avancement de votre démarche réalisée sur le Portail SV, depuis la nomination du Domaine jusqu'à la clôture du dossier pour le compte de votre client.